

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 24 : juillet 2020

Situation au 31 mars 2020

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de juin 2020. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV), tel qu'il ressort des comptes, s'établit au 31 mars 2020 à -1,1 Md€, en amélioration de 1,0 Md€ par rapport à la même date en 2019 (-2,1 Md€). L'amélioration concerne toutes les branches, elle est plus marquée pour la branche maladie et la branche vieillesse (+0,4 Md€ pour chacune) et plus modérée pour la branche famille (+0,2 Md€) et la branche AT-MP (+0,1 Md€). **Les recettes étant généralement enregistrées dans les comptes en cours d'année avec un décalage d'un mois par rapport à leur fait générateur, l'impact de la crise sanitaire n'apparaît pas encore dans la situation comptable à la fin du premier trimestre mais jouera en revanche à plein dans la prochaine publication, au début du mois de septembre, qui présentera la situation à la fin du premier semestre.**

## Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Mars		Mars-20/ Mars-19	% Prév. 2020
	*	% évol	2019	2020		
<b>SOLDE</b>	<b>-52,0</b>		<b>-2,1</b>	<b>-1,1</b>		
dont branche maladie (PUMa)	-31,1		-1,1	-0,8		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-16,6		-3,6	-3,2		
dont branche famille	-3,1		2,1	2,3		
dont branche AT-MP	-0,7		0,5	0,6		
<b>Total des dépenses</b>	<b>433,2</b>	<b>4,4%</b>	<b>100,4</b>	<b>102,7</b>	<b>2,3%</b>	<b>23,7%</b>
Prestations sociales	397,8	3,4%	95,1	97,2	2,2%	24,4%
Transferts	22,8	28,0%	3,4	3,6	6,1%	15,8%
Charges de gestion courante et autres charges	12,6	1,3%	1,9	1,9	-1,8%	14,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>381,2</b>	<b>-7,6%</b>	<b>98,3</b>	<b>101,6</b>	<b>3,4%</b>	<b>26,6%</b>
Cotisations sociales	192,3	-7,7%	53,8	53,3	-1,0%	27,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,5	0,0%	1,2	1,2	-2,6%	21,6%
CSG	96,7	-4,4%	25,2	23,7	-5,9%	24,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	78,6	-6,1%	16,2	21,1	30,0%	26,9%
Charges liées au non recouvrement	-7,6	++	-0,5	-0,2	--	2,3%
Transferts	9,0	0,3%	1,6	1,8	15,7%	20,1%
Autres produits	6,7	7,2%	0,7	0,6	-15,5%	9,1%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-73,1</b>	<b>-18,0%</b>	<b>-101,8</b>	<b>-85,7</b>	<b>-15,9%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde à fin mars 2020 s'établit à -1,1 Md€, en amélioration de 1,0 Md€ par rapport à fin mars 2019. Toutes les branches affichent un solde en amélioration.

Les effets de la crise sanitaire n'apparaissent pas encore dans cette publication et la comparaison avec les prévisions annuelles issues du rapport de la CCSS de Juin 2020 n'est pas pertinente à cette date. Il y a en effet un décalage d'un mois pour les cotisations et contributions du secteur privé entre leur période d'emploi et leur enregistrement dans les comptes de la sécurité sociale. Les recettes enregistrées au premier trimestre 2020 se rattachent ainsi aux salaires déclarés pour les périodes d'emploi de décembre 2019 à février 2020, avant le début du confinement strict qui a débuté le 17 mars 2020.

Pour cette même raison, les mesures portant sur les recettes ayant démarré en janvier 2019 (période d'emploi) mais n'ayant un impact sur les encaissements qu'à partir de février 2019 jouent encore massivement sur les évolutions du premier trimestre 2020 présentées ici. Ainsi, le recul des cotisations de 1,0% au 1<sup>er</sup> trimestre s'explique par la baisse de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires qui diminuent les encaissements de janvier 2020 par rapport à ceux de janvier 2019. A l'inverse, les impôts, taxes et contributions hors CSG progressent fortement (+30,0%), en raison de la hausse de la TVA affectée à la sécurité sociale en contrepartie notamment de la baisse des cotisations maladie. Ces évolutions sont très éloignées de la prévision annuelle mais ces écarts nés du décalage d'un mois entre les mouvements de trésorerie retracés ici et la date de leur fait générateur se réduiront au fur et à mesure de l'année et ne joueront plus du tout lors de la clôture des comptes annuels.

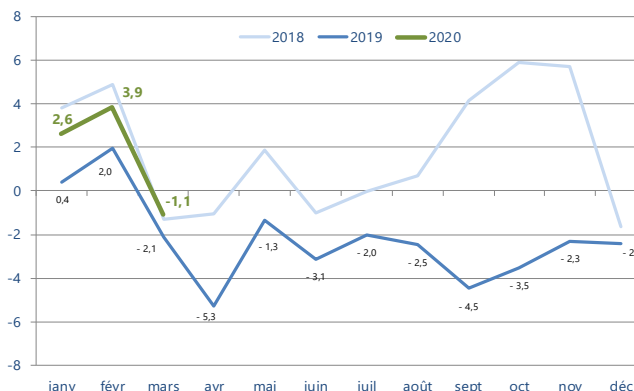
De même, la CSG recule de 5,9% en raison de transferts en 2019 à l'Unédic et à la CNSA qui jouent encore en janvier 2020 et du

rétablissement du taux de la CSG sur les revenus de remplacement à 6,6% (au lieu de 8,3%) pour les pensions de moins de 2000€, décidé dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales. Il n'a pu être mis en œuvre (rétroactivement) par les caisses de sécurité sociale qu'au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

L'endettement net de la CADES baisse de 15,9% à fin mars 2020 contre une prévision annuelle de -18% : cet écart à la prévision, à cette période de l'année vient du versement annuel de 2,1 Md€ en provenance du FRR qui est effectué au cours du deuxième trimestre.

## Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



## Branches : maladie (PUMa) <sup>1</sup>

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Mars		Mars-20/ Mars-19	% Prév. 2020
	*	% évol	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>230,8</b>	<b>6,5%</b>	<b>53,1</b>	<b>54,5</b>	<b>2,5%</b>	<b>23,6%</b>
Prestations sociales	212,4	4,7%	50,8	52,1	2,5%	24,5%
Transferts	11,7	++	1,2	1,2	5,5%	10,5%
Charges de gestion courante et autres charges	6,7	-0,7%	1,2	1,2	-1,4%	17,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>199,7</b>	<b>-7,2%</b>	<b>52,0</b>	<b>53,7</b>	<b>3,3%</b>	<b>26,9%</b>
Cotisations sociales	68,2	-6,9%	20,0	18,7	-6,3%	27,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	0,3%	0,5	0,4	-10,2%	19,9%
CSG	68,8	-4,2%	19,7	17,7	-10,4%	25,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	55,4	-8,5%	11,1	16,0	44,0%	28,8%
Charges liées au non recouvrement	-3,4	++	-0,2	-0,1	--	1,5%
Transferts	2,9	0,9%	0,5	0,6	28,7%	21,9%
Autres produits	5,6	9,6%	0,4	0,3	-24,9%	6,0%
<b>SOLDE</b>	<b>-31,1</b>		<b>-1,1</b>	<b>-0,7</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche maladie** s'améliore de 0,4 Md€ et s'établit à -0,7 Md€, les recettes progressant plus vite que les dépenses (respectivement +3,3% et +2,5%).

Les cotisations sociales diminuent fortement (-6,3%) en raison de la baisse de 6 points de cotisations patronales qui joue encore sur les encaissements de janvier 2020 comparés à ceux de 2019.

La contraction de la CSG (-10,4%) s'explique par la baisse du taux de CSG sur les pensions de retraite de moins de 2000 € et par les différents transferts de CSG opérés en LFSS pour 2019 qui ne se font sentir qu'à compter des encaissements de février 2019 : 1,47 point de CSG sur revenus d'activité à l'Unédic en compensation de la suppression de la contribution salariale chômage, 0,23 point de CSG sur revenus d'activité à la CNSA, 1,98 point de CSG sur revenus de remplacement au FSV en compensation de la rétrocession à l'Etat des prélèvements sociaux sur le capital, et enfin 0,1 point de CSG à la CNAF en compensation de la baisse de sa fraction de taxe sur les salaires.

A l'inverse, les impôts et taxes augmentent de façon très marquée (+44%). En premier lieu, la TVA augmente très fortement sur un an en janvier 2020 par rapport à janvier 2019, du fait de la hausse de la fraction de TVA instaurée par la LFSS pour 2019 : 23,13% de la TVA nette recouvrée à compter de février 2019 contre 0,34% auparavant. Cette fraction est ensuite légèrement ajustée à la baisse (passant à 22,56%) sur les encaissements à compter de février 2020. En second lieu, le produit de taxe sur les salaires progresse de plus de 58% à fin mars 2020, la fraction de cette taxe affectée à la CNAM étant passée de 9,8% en 2019 à 19,1% en 2020. Les taxes sur les tabacs progressent de 4,2% du fait d'une hausse de la fiscalité au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les prestations sociales croissent de 2,5%, évolution conforme à l'évolution de l'ONDAM d'avant crise sanitaire. A fin mars 2020, les effets de la crise commencent en effet à peine à se faire sentir sur les prestations liquidées au cours du premier trimestre : en particulier, les dépenses supplémentaires au titre des nouvelles indemnités journalières, notamment pour les parents ou les personnes vulnérables ne pouvant travailler à distance, au titre des achats de masques ou des coûts supplémentaires dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (primes, achats de matériels, heures supplémentaires...) n'apparaîtront dans les comptes qu'à partir du deuxième trimestre.

Le profil mensuel des soldes en ce début d'année se situe nettement au-dessus de celui de l'année précédente essentiellement à cause de la forte hausse de la TVA en janvier 2020 comparé à janvier 2019.

**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2020		Montant à fin Mars		Mars-20 / Mars-19	% Prév. 2020
	p *	% évol	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>146,1</b>	<b>2,9%</b>	<b>34,9</b>	<b>35,9</b>	<b>2,7%</b>	<b>24,6%</b>
Prestations sociales	139,6	2,9%	33,7	34,6	2,7%	24,8%
Transferts	4,6	4,6%	1,0	1,1	7,5%	23,1%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-0,4%	0,3	0,2	-11,5%	12,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>129,0</b>	<b>-7,1%</b>	<b>31,3</b>	<b>32,6</b>	<b>4,1%</b>	<b>25,3%</b>
Cotisations sociales	83,6	-9,1%	23,0	23,4	1,8%	28,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	1,0%	0,5	0,5	5,7%	21,1%
CSG	16,4	-5,7%	2,6	3,1	18,7%	19,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,0	8,3%	2,6	2,8	7,8%	16,3%
Charges liées au non recouvrement	-2,6	++	-0,2	0,0	--	1,5%
Transferts	11,7	-0,1%	2,8	2,8	1,0%	23,8%
Autres produits	0,4	9,8%	0,0	0,0	9,8%	11,5%
<b>SOLDE</b>	<b>-17,0</b>		<b>-3,6</b>	<b>-3,2</b>		
dont CNAV avec CNDSSSTI	-14,9		-1,9	-1,9		
dont MSA Salarisés	0,0		0,1	0,0		
dont FSV	-2,1		-1,8	-1,4		

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, est en amélioration à fin mars 2020 par rapport à la même date en 2019 (-3,2 Md€ contre -3,6 Md€). Les recettes sont dynamiques (+4,1%) tandis que les dépenses augmentent à un rythme moins important (+2,7%).

Les cotisations progressent modérément (+1,8%) en raison de l'exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires qui diminue les encaissements de janvier 2020 par rapport à janvier 2019.

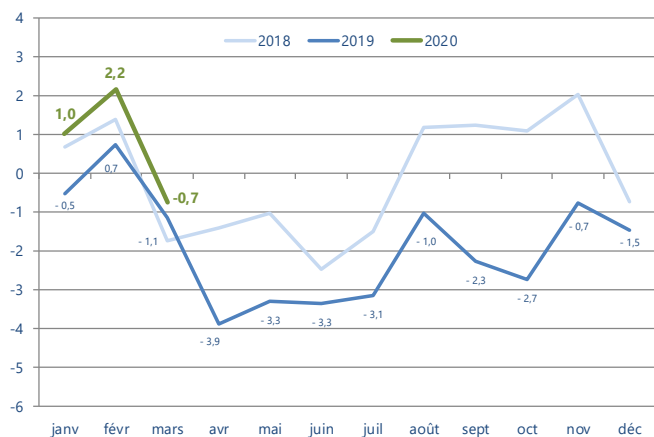
Au premier trimestre 2020, la CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse - est très dynamique (+18,7%) du fait de l'affectation au FSV, à compter de 2019, d'une fraction de la CSG assise sur les revenus de remplacement. Il s'agit, comme pour les exonérations sur les heures supplémentaires, d'un effet temporaire lié au décalage d'un mois entre fait générateur et encaissement, qui disparaîtra à la clôture des comptes annuels.

Les impôts, taxes et contributions hors CSG affectée à la CNAV augmentent nettement (+7,8%). Cette hausse s'explique par les augmentations successives, décidées dans les LFSS pour 2019 et 2020, de la fraction de taxe sur les salaires attribuée à la CNAV (53,4% en 2020 après 45,0% en 2019 et 38,5% en 2018). Elles compensent les pertes de cotisation relatives à l'exonération de cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires.

Les prestations sociales progressent de 2,7%. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente de 1,4% au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, comme l'année dernière à la même période. En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,45% après 1,2% en mars 2019), en raison essentiellement d'une revalorisation des pensions plus élevée : +0,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contre une revalorisation comprise entre 1% et 0,3% selon le niveau de pension tous régimes de l'assuré, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le profil des soldes mensuels du début de l'année 2020 suit une trajectoire parallèle à celle de l'année 2019, mais avec une amélioration résultant de l'écart de dynamique entre recettes et dépenses.

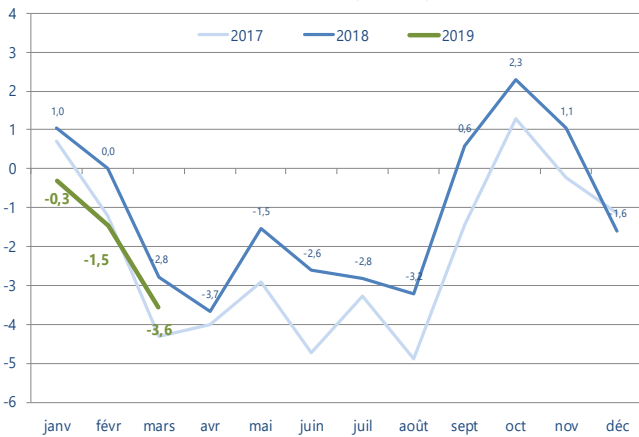
**Branche maladie (PUMa) <sup>1</sup> • Soldes cumulés (en Mde)**



<sup>1</sup> : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

**Branche vieillesse des régimes alignés<sup>2</sup>**

Soldes cumulés (en Mde)



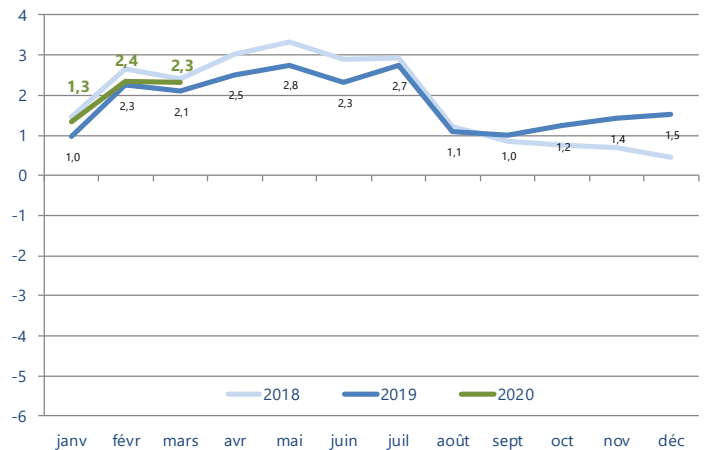
<sup>2</sup> : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

(+0,3%). Par ailleurs, les prises en charge de cotisations au titre du CMG sont dynamiques en raison de la réforme des modalités de versement mise en place au cours de l'année 2019 (impact sur le profil infra-annuel des décaissements de la branche qui disparaîtra à la clôture annuelle des comptes).

Les transferts augmentent légèrement (+0,7%) : la hausse des majorations de pensions pour enfants (+1,6%) est partiellement compensée par la baisse du transfert au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (-0,3%).

Le profil des soldes de la branche au premier trimestre de l'année 2020 est très proche de celui de l'année 2019.

**Branche famille • Soldes cumulés (en Mde)**



**Branche famille**

en milliards d'euros	2020 p *		Montant à fin Mars		Mars-20 / Mars-19	% Prév. 2020
	%		2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>49,7</b>	<b>-0,4%</b>	<b>11,3</b>	<b>11,1</b>	<b>-1,7%</b>	<b>22,3%</b>
Prestations sociales	36,2	-1,3%	8,4	8,2	-2,6%	22,6%
Transferts	10,4	0,9%	2,6	2,6	0,7%	24,8%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	6,2%	0,3	0,3	3,6%	9,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>46,6</b>	<b>-9,3%</b>	<b>13,4</b>	<b>13,4</b>	<b>0,1%</b>	<b>28,7%</b>
Cotisations sociales	28,4	-6,4%	7,6	7,8	1,7%	27,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,7	-4,6%	0,2	0,2	3,0%	28,2%
CSG	11,5	-3,7%	2,9	2,9	2,3%	25,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,2	-17,0%	2,6	2,4	-7,8%	38,5%
Charges liées au non recouvrement	-1,1	--	-0,1	-0,1	0,0%	7,2%
Transferts	0,2	3,6%	0,0	0,0	-3,1%	19,1%
Autres produits	0,7	-9,4%	0,1	0,1	8,5%	19,2%
<b>SOLDE</b>	<b>-3,1</b>		<b>2,1</b>	<b>2,3</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 0,2 Md€ par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et reste nettement excédentaire (+2,3 Md€) malgré une stagnation des recettes (+0,1%), les charges reculant de 1,7%.

Les cotisations sociales augmentent au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 de 1,7%, en décalage, là aussi, avec la prévision annuelle de -6,4% compte tenu de la période observée.

Le produit de CSG progresse de 2,3% au premier trimestre 2020, tirée par la fin de la montée en charge en janvier 2020 de l'impact de la hausse de 0,1 point, en 2019, de la fraction de CSG affectée à la branche famille.

Au premier trimestre 2020, les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 7,8%. Cette baisse s'explique par une diminution de la taxe sur les salaires en janvier 2020, du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAV en 2019 (27,8% après 35,2%). Elle a bénéficié à la CNAV – pour compenser la mise en œuvre de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 selon le schéma initial de la LFSS pour 2019 - et à l'ACOSS. Cette diminution bénéficie en 2020 à la CNAV, pour compenser la perte en année pleine relative à l'exonération sur les heures supplémentaires.

Les charges baissent de 1,7%, essentiellement tirées par les prestations sociales nettes (-2,6%) après une quasi stabilité (-0,3%) observée entre mars 2018 et mars 2019. Les dépenses de l'allocation de base de la PAJE notamment reculent de 6,7% du fait de l'alignement progressif de ses plafonds d'attribution sur ceux du complément familial. Cette baisse est atténuée par les prestations d'entretien (dont les allocations familiales constituent la plus grande part) qui augmentent légèrement

**Branche AT-MP du régime général**

en milliards d'euros	2020 p *		Montant à fin Mars		Mars-20 / Mars-19	% Prév. 2020
	%		2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>12,5</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>1,8%</b>	<b>23,1%</b>
Prestations sociales	9,6	2,4%	2,3	2,3	3,2%	24,5%
Transferts	2,0	-1,7%	0,4	0,4	-5,6%	19,7%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	4,1%	0,1	0,1	1,8%	16,1%
<b>Total des recettes</b>	<b>11,3</b>	<b>-11,7%</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5%</b>	<b>30,7%</b>
Cotisations sociales	11,6	-9,5%	3,2	3,3	4,4%	28,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,10	-0,5%	0,04	0,03	-36,7%	26,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	--	0,00	0,00	++	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,50	++	-0,04	0,00	--	0,9%
Transferts	0,01	4,5%	0,00	0,00	31,6%	-11,3%
Autres produits	0,0	0,0%	0,1	0,1	-15,5%	0,0%
<b>SOLDE</b>	<b>-0,7</b>		<b>0,5</b>	<b>0,6</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de Juin 2020

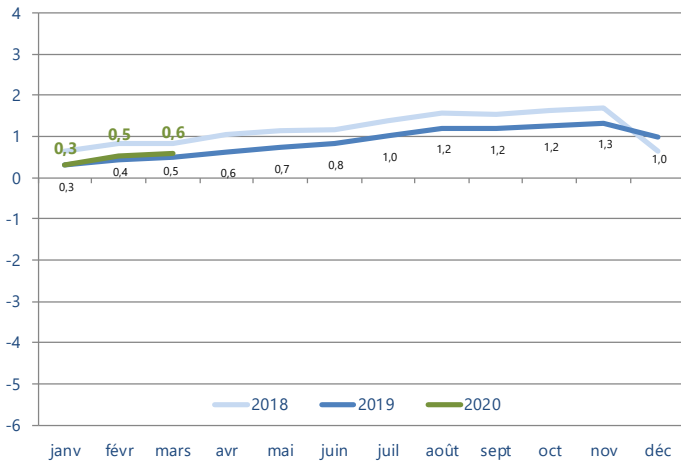
Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du premier trimestre 2020 s'améliore légèrement par rapport à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (+0,6 Md€ contre +0,5 Md€). Les recettes progressent nettement (+4,5%) tandis que les dépenses augmentent modérément (+1,8%).

La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin mars 2020, les recettes de cotisations augmentent de 4,4%.

Les dépenses de prestations de la branche AT au premier trimestre progressent de 3,2%, tirées par les indemnités journalières (+7,9%) qui en expliquent l'essentiel de la dynamique. Les charges de transfert (essentiellement au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles, de l'amiante ou des transferts d'équilibre) sont en recul de 5,6% à la fin du premier trimestre.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste stable d'une année sur l'autre (en dehors du mois de décembre qui est affecté par les opérations d'inventaires qui accompagnent la clôture des comptes).

**Branche AT-MP du régime général •**  
Soldes cumulés (en Md€)



**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale <sup>3</sup>**

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Mars		Mars-20 / Mars-19	% Prév. 2020
	*	% évol	2019	2020		
<b>Total des dépenses</b>	<b>482,0</b>	<b>4,2%</b>	<b>111,5</b>	<b>113,9</b>	<b>2,1%</b>	<b>23,6%</b>
Prestations sociales	443,3	3,3%	106,4	108,7	2,2%	24,5%
Transferts	25,7	26,3%	3,2	3,3	3,0%	12,7%
Charges de gestion courante et autres charges	13,1	1,2%	2,0	1,9	-2,4%	14,9%
<b>Total des recettes</b>	<b>429,1</b>	<b>-6,7%</b>	<b>110,1</b>	<b>113,7</b>	<b>3,2%</b>	<b>26,5%</b>
Cotisations sociales	224,0	-6,5%	61,8	61,7	-0,2%	27,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	5,6	-0,1%	1,2	1,2	-2,4%	21,5%
CSG	98,8	-4,5%	25,6	24,3	-5,1%	24,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	85,5	-5,9%	18,1	22,9	26,4%	26,8%
Charges liées au non recouvrement	-7,8	++	-0,5	-0,2	--	2,4%
Transferts	16,1	2,9%	3,1	3,1	0,5%	19,5%
Autres produits	6,8	6,4%	0,7	0,6	-17,3%	9,1%
<b>SOLDE</b>	<b>-52,9</b>		<b>-1,4</b>	<b>-0,2</b>		
dont solde toutes branches de la première partie	-52,0		-2,1	-1,1		
dont solde des autres régimes	-0,9		0,7	0,9		

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -0,2 Md€ contre -1,4 Md€ à fin mars 2019. L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général améliore le solde de 0,9 Md€.

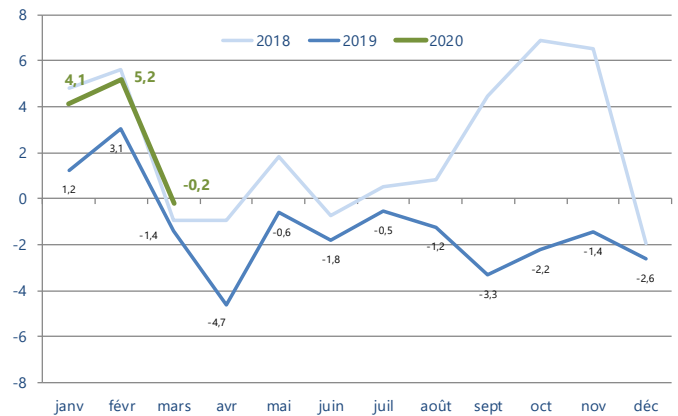
La CNSA contribue à cette amélioration avec un excédent au 31 mars 2020 de 0,45 Md€. Elle perçoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (soit février 2019 en encaissements) une part de la CSG sur les revenus d'activité dont le rendement est régulier tout au long de l'année, modifiant ainsi son profil de solde infra-annuel.

Le régime des professions libérales (CNAVPL) présente un excédent de 0,6 Md€ au 31 mars 2020, en raison notamment d'une modification du calendrier de cotisations qui augmente provisoirement les encaissements.

A l'inverse le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), désormais structurellement déficitaire, présente un solde de -0,2 Md€ à fin mars 2020.

La situation financière à fin mars 2020 des autres organismes est très proche de celle de l'année précédente à la même période et a peu d'impact sur le solde total.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale <sup>3</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>3</sup> : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

**Contexte**

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

**Méthodologie**

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

**Limites**

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.